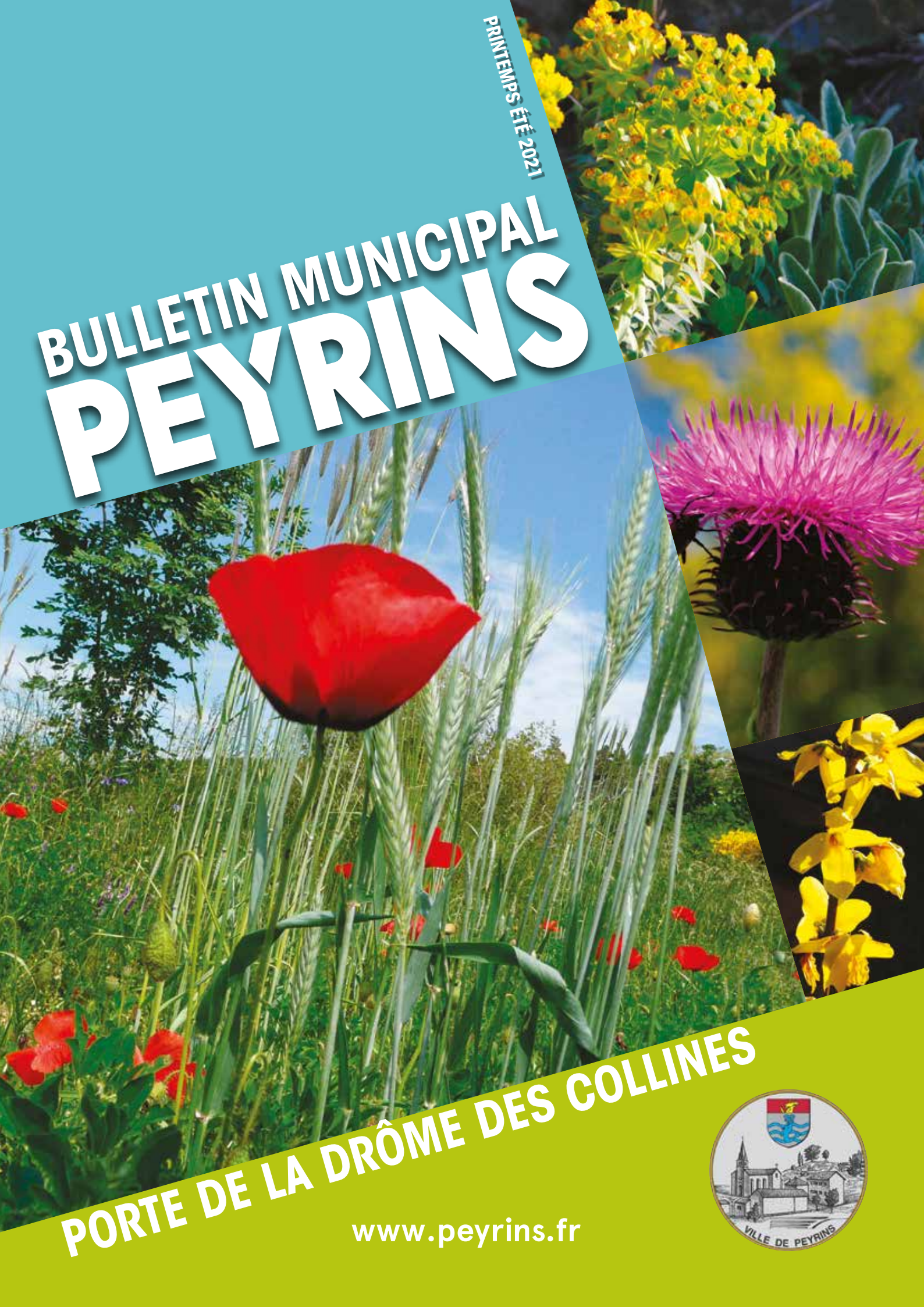


PRINTEMPS ÉTÉ 2021

# BULLETIN MUNICIPAL PEYRINS



PORTE DE LA DRÔME DES COLLINES

[www.peyrins.fr](http://www.peyrins.fr)



# Infos

## Pratiques

### Social

- **Médecins** : 04 75 02 88 99 :  
Drs ALOY, FAURE et LORMANT
- **Pharmacie** : Josselin BOULLY 04 75 02 50 65
- **Vétérinaire** : Bruno FRANÇOIS  
les Babos 04 75 05 97 74
- **Soins infirmiers** :  
Mmes FIORI et BORDY  
04 75 02 36 36
- **Ostéopathe D.O.** :  
Camille ROMAIN - 06 77 84 35 68
- **Cabinet paramédical** :  
Agnès GOGNIAT - naturopathe - 06 86 98 28 28  
Sonia BARRUYER - infirmière - 06 83 53 29 64  
Augustine BERTRAND - hypnotérapeute - 06 79 60 09 84  
Valérie BROSSET - orthophoniste - 04 75 71 61 33  
Laurie LIM - orthophoniste - 04 75 71 61 33
- **Sage-femme** : 04 75 05 98 64  
Sylvie VANAQUER-GARAYT : Sur RDV  
Angélique RIFFARD
- **ADMR** : 04 75 02 31 75  
lundi jeudi 8h30-12h, 13h30-17h  
mardi 13h30-17h  
mercredi 8h30-12h - vendredi 13h30-17h
- **Assistants sociales** :  
Centre médico-social,  
2 imp. des jardins  
26260 ST Donat 04 75 45 10 20
- **Crèche halte-garderie intercommunale** :  
rue des écoles 04 75 05 11 19

### Bibliothèque

Lundi, vendredi 15h30-18h ·  
Mercredi 9h-12 h /14h-16h

### Bâtiments

- **Salle polyvalente** : 04 75 02 91 64
- **Maison Vallier** : 04 75 05 96 34
- **Stade de foot** : 04 75 05 23 06
- **Ecole élémentaire** : 04 75 05 03 54
- **Ecole maternelle** : 04 75 05 96 33

### Correspondants de presse

- **Dauphiné** : Libéré 04 75 72 77 50  
ldredromans@ledauphine.com
- **L'Impartial** : 04 75 72 72 20  
redaction@l'impartial.fr
- **Drôme Info Hebdo** :  
(**Peuple Libre**) : 06 72 96 79 96  
c.lehembre@drome-hebdo.com

### Marché

le mercredi matin. 7h-13h

### Numéros d'urgences

- **Gendarmerie** : 17 ou 04 75 45 11 13
- **Policier Municipal** : 06 87 10 28 08
- **Pompiers** : 18 ou 04 75 02 25 67
- **Samu** : 15
- **Numéro d'urgence** : 112
- **Commissariat** : 04 75 70 22 22
- **Urgences Médicales** : 04 75 05 75 06
- **Violences Femmes Info** : 3919
- **Hôpital** : 04 75 05 75 05

### Relais postal

**Bar-tabac "Le Chalet"** - Grande Rue  
Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi : 6h30-19h  
Mercredi : 6h30-13h - Samedi : 7h30-13h  
Dimanche : 7h30-13h

### Déchetteries

- **Mours** : ZA rue du Vercors : 04 75 72 99 28  
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :  
8h45-12h/14h-17h30 fermée le mardi
- **Romans** : ZI, Av. de la déportation :  
04 75 05 93 74  
Du lundi au samedi 8h45-12h et 14h/17h

### EDF

0969 321855

### GDF

04 75 02 44 44

### Syndicat Eaux de l'Herbasse (SIEH)

04 75 02 72 32 - Astreintes 06 72 91 58 86

### Services déplacements transports mobilité

Drôme : 08 10 26 26 07

# Edito

## Le mot du MAire

### Le temps.

Le mandat d'élu nous fait découvrir un nouveau temps, le temps municipal composé lui-même de plusieurs temps.

- Le temps historique avec ses certitudes et incertitudes, ses inconnus, ses oublis.
- Le temps d'instruction des dossiers avec les contraintes réglementaires et les échanges avec différentes administrations.
- Le temps du choix d'actions, de financements qui donneront à Peyrins un autre visage.

- Le temps des employés communaux qui doivent répondre dans les délais chamboulés.
- Les temps qui se cumulent : les réunions, les formations, les obligations professionnelles et les loisirs.

Mais ces temps ne sont rien sans tous les temps de partage et d'écoute avec vous.

- Le temps de réaction pour régler un problème.
- Le temps de l'administré qui n'est pas le même que celui de son voisin ni de la collectivité.
- Le temps d'échange normal

au sein des commissions, des groupes de travail, que chacun prend sur son temps professionnel ou son temps de loisirs.

Tous ces temps que la pandémie paralyse.

- Le temps communal,
- Le temps des rencontres des liens qui se tissent entre individus.
- Le temps consacré à la vie collective ou associative.

Mais également :

- Le temps des contraintes sanitaires et ses répercussions sur les projets familiaux, sociaux et éducatifs.
- Le sale temps, après l'épisode de neige et l'épisode de grêle survient cet épisode dévastateur de gel.

Dans ce bulletin nous tentons de surmonter ces contraintes en vous présentant différentes actions (municipales, associatives, individuelles). Nous vous sollicitons pour connaître vos besoins culturels et pour nous faire part de vos idées dans le cadre de la participation citoyenne.



Nous vous proposons également d'écrire, pour le plaisir.

Accordez nous du temps pour répondre aux questionnaires avant que nous puissions nous rencontrer et en discuter dans les salles communales ou sur le terrain.

C'est bientôt l'été, le temps des vacances, avec un espoir de retour à la vie normale mais attention les taons seront de retour.

## Sommaire

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Le mot du Maire.....               | p 3       |
| Participation citoyenne .....      | p 4 à 5   |
| édition du 1er budget participatif |           |
| Infos municipales .....            | p 6 à 11  |
| Vie associative .....              | p 12 à 13 |

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Patrimoine brèves d'histoire ..... | p 14 à 15 |
| Informations diverses .....        | P 16      |
| Agenda.....                        | p 18      |
| Un projet participatif .....       | p 19      |

**Responsable de la publication** : Philippe BARNERON  
**Rédaction** : Groupe de travail Bulletin  
**Photos** : Jean Michel Bouchon, Frédérique Mondon, Franck Vossier  
**Conception/Impression** : Activ'Graphic, Romans sur Isère

# Participation Citoyenne

1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF

Nous sommes heureux de lancer la 1<sup>ère</sup> édition du Budget participatif peyrinois !



PARTICI'PEYRINS



## TOP CHRONO

Philippe Barneron et son équipe ont dans leurs propositions eu à coeur de développer des projets participatifs, qui vous ressemblent et qui nous rassemblent. Ayant fortement à l'esprit cette volonté, nous vous proposons un projet innovant et concret : Le budget participatif ! Alors, pas d'hésitation : participez !

### Un budget participatif, qu'est-ce que c'est ?

C'est ce qui permet aux citoyen.ne.s de mettre en oeuvre des projets qui leur semblent importants pour l'amélioration de la vie dans le village, dans le respect de la Charte citoyenne.

C'est un outil au service du mieux vivre ensemble. C'est la partie du budget d'investissement de la commune qui leur est allouée. Le projet pourra faire l'objet, si nécessaire, d'une co-construction avec des élu.e.s et des agents.

### Qui peut déposer un projet ?

Toute personne participant à la vie peyrinoise (habitant, travaillant, ou bien encore oeuvrant à la vie associative peyrinoise) :

- à partir de 15 ans si le projet est porté individuellement,
- ou sans critère d'âge s'il est porté par un collectif oeuvrant sur le territoire de la commune. (collectif de citoyens, groupe d'habitants, association, Conseil Municipal des Jeunes...)

### Pour quel montant ?

Pour cette première année, le budget s'élèvera à 35 000 € pour l'ensemble des projets. Celui dédié à un projet ne peut excéder le tiers de cette somme.

## 2021 1<sup>ère</sup> édition !

VOUS PROPOSEZ

VOUS PRÉSENTEZ

VOUS DÉCIDEZ

ENSEMBLE NOUS RÉALISONS !

1

Appel à idées  
15 juin > 31 juillet 2021

2

de l'idée au projet  
16 août > 30 septembre 2021

3

présentation des projets retenus  
Octobre 2021

4

Choix des projets - Éventuel vote  
Novembre 2021

5

Réalisation des projets  
Avril 2022 > novembre 2023

## MODE D'EMPLOI !

1

### APPEL À IDÉES

15 juin > 31 juillet 2021

Je propose une idée et je me lance dans le projet participatif :

- Je la dépose via le formulaire "appel à idées" et je prends connaissance du règlement "Budget participatif". Ces documents sont téléchargeables sur le site ou disponible en mairie.
- Je suis éventuellement mis en relation avec une personne qui porte une idée similaire et/ou complémentaire à la mienne.

2

### DE L'IDÉE AU PROJET

16 août > 30 septembre 2021

- Je présente mon projet aux élu.e.s délégué.e.s;
- Je peux être accompagné.e pour étudier la faisabilité technique et financière (élu.e.s, agents...). J'utilise le formulaire "dépôt de projet", téléchargeable sur le site ou disponible en mairie.
- Je suis prêt.e et je dépose mon projet finalisé dans la boîte aux lettres de la mairie, sous enveloppe, avec comme mention "budget participatif" ; Je peux être invité.e par le comité de suivi à venir l'exposer.
- Le comité de suivi vérifie s'il est en conformité avec les critères de recevabilité du règlement "budget participatif".

3

### PRÉSENTATION DES PROJETS RETENUS

Octobre 2021

- La liste des projets est publiée sur le site, affichée en mairie ;
- Je parle de mon projet autour de moi, avec l'aide de la municipalité (mise en avant sur le site ou lors d'une réunion publique, selon les conditions de rassemblements du moment).

4

### CHOIX DES PROJETS

Novembre 2021

- Mon projet sera directement réalisé si tous les budgets cumulés ne dépassent pas les 35000 € alloués. Dans le cas contraire, il sera soumis au vote des habitants de Peyrins.
- Je peux voter pour le projet que je souhaite soutenir ! (un seul vote possible) si j'ai plus de 15 ans et que je suis recensé.e à la mairie de Peyrins ou inscrit.e sur la liste électorale : Mon vote est un acte participatif de soutien au projet.
- Je peux voter pour un seul projet :
  - sur papier en utilisant le bulletin prévu à cet effet.
  - en téléchargeant le document sur le site Peyrins.fr
- Une fois le vote clos, après contrôle de la réalité des éléments cités ci-dessus (âge, un seul vote par personne...), les projets sont classés dans l'ordre des résultats des suffrages. Selon ce classement, les projets sont retenus dans la limite du budget disponible et jusqu'à son épuisement (35000€). Si un projet fait dépasser le budget restant, il est écarté au profit du suivant, et ainsi de suite...

5

### CONCRÉTISATION DES PROJETS

Avril 2022 > novembre 2023

- Les habitants sont informés des projets retenus et la réalisation des projets peut commencer.
- Selon la nature du projet, la durée de réalisation est variable.
- Je reste impliqué.e dans la réalisation du projet, en lien avec le comité de suivi.

Quelques exemples à titre indicatif, pour évaluer au mieux le coût d'un projet



Banc : 400 €



Fontaine à boire  
6000 €



3 Arceaux à vélo  
600 €



Planter un arbre :  
Le long de la voirie  
ou sur trottoir : 3000 €  
Sur sol favorable : 1200 €

# Budget primitif 2021

Le 10 mars 2021, le Conseil Municipal a voté le budget de l'année. Nous connaissons tous les étapes où il s'agit de faire les comptes. Mais pour une collectivité cette étape est cruciale car c'est à ce moment là que l'on vote le compte administratif de l'année précédente et que l'on décide des affectations des résultats antérieurs pour l'année à venir.

La préparation budgétaire est une étape très encadrée par la législation financière.

Elle doit répondre à **plusieurs principes comptables**.

- Le principe de sincérité
- Le principe d'universalité
- Le principe de l'annualité

Des modifications pourront être faites dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Cela se traduit par le vote d'une décision modificative pour réajuster les crédits initialement votés au budget primitif.

Les inscriptions budgétaires sont à distinguer de la trésorerie de la commune, puisque les mouvements (les encaissements et décaissements) sont gérés par la Trésorerie de Romans.

Le budget, acte de prévision et d'orientation, impose un équilibre comptable au sein des deux sections (section de fonctionnement et section d'investissement).

## COMMENT A ÉTÉ CONSTRUIT LE BUDGET 2021 ?

Nous avons été prudents sur les **dépenses et sur les recettes de fonctionnement** qui ont baissé (par exemple les recettes de la cantine).

En ce qui concerne les **investissements**, nous ne proposons pas de projet conséquent en 2021.

D'une part le chantier de la Maison Communale Anne Sylvestre prend du retard, ce qui décale dans le temps les investissements et rendent aléatoires le versement des subventions prévues. Tout cela ayant des conséquences sur notre budget.

D'autre part, nous avons la volonté d'évaluer l'immobilier communal, de prendre en compte les

études menées pendant les mandatures précédentes et qui n'ont pas abouti, avant de proposer un projet pour la commune.

Ensuite nous avancerons, en concertation, sur le restaurant scolaire et sur l'opportunité de proposer un nouvel espace pour de nouveaux services.

Mais nous avons décidé, encouragés par la loi relative à la transition écologique, de faire des **travaux d'isolation thermique sur les bâtiments communaux**.

Dans le même esprit, au moment du renouvellement d'un véhicule nous avons opté pour une voiture électrique afin de respecter l'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre de 40 %.

**Pas d'immobilisme mais du pragmatisme dans ces décisions. Nous avons la volonté de préparer l'avenir de façon sereine, sans précipitation et en vous demandant de participer à la construction des projets.**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT comprend les opérations de gestion courante :

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

TOTAL DES RECETTES PREVUES 2 385 174,37 €

#### Le total de ce poste 1 235 897 €

Valence Romans Agglo a reversé à Peyrins : **98 000 €** de compensations **70 000 €** de dotation de solidarité communautaire (*principe de redistribution entre 54 communes pour autofinancer des travaux ou payer les annuités des emprunts*).

- les impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, contribution économique territoriale),
- la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat,
- les produits de l'exploitation du domaine et des services publics locaux

#### Total 1 070 000 €

La perte des revenus générés par la suppression de la taxe d'habitation est compensée par un transfert de taxe foncière sur les propriétés bâties départementale vers les communes,

#### 164 800,00 € comprend par exemple

Redevance occupation domaine public (GRDF) 11 000€ Redevance périscolaire et enseignement 135 000€

## SECTION INVESTISSEMENTS

### RECETTES D'INVESTISSEMENT :

TOTAL DES RECETTES PREVUES : 1 433 571,69 €

#### 634 367,42 €

Ces subventions proviennent de :  
- Région Auvergne Rhône Alpes  
- Département de la Drôme  
- Intercommunalités : Valence Romans Agglo et SDED (Syndicat De l'Energie Drôme)  
- CAF (Caisse Allocations Familiales)

- les subventions d'investissement,
- les fonds de concours à recevoir,
- les ventes de terrains et d'immeubles,
- les dotations et réserves
- l'autofinancement.

#### 97 000 € dont :

- 49 000€ Fonds de compensation de la TVA de 2019
- 47 000€ Taxe d'aménagement (dépôt de permis de construire)

**Le compte administratif 2020 étant excédentaire, le budget 2021 ne fait pas recours à l'emprunt pour la réalisation de ces investissements.**

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

TOTAL DES DEPENSES PREVUES : 2 385 174,37 €

Personnel extérieur 17 050€. Pour tenir compte de la prolongation des mesures sanitaires nous nous sommes basés sur les dépenses réelles de 2020 qui avaient fortement augmenté du fait de la pandémie

- les frais de personnel,
- les intérêts de la dette,
- les subventions aux associations,
- l'autofinancement (c'est-à-dire l'excédent dégagé par la section de fonctionnement).

12 322€ Du fait de la pandémie, peu de projets ont été prévus. Mais, 3 700 € sont réservés à des projets qui seraient présentés en cours d'année.

518 153,89 € L'autofinancement fait le lien entre la section fonctionnement et la section investissement. Il permet de mettre en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune. C'est l'excédent des produits de l'activité qui le finance.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES PREVUES : 1 433 571,69 €

#### 55 000 €

- Valorisation du patrimoine (Allée des Justes de la Nation)  
- Sécurisation des piétons par la création de modes de déplacement doux  
- Autres acquisitions pour un développement stratégique du village.

- les travaux neufs et grosses réparations,
- les acquisitions de terrains et d'immeubles,
- le remboursement du capital des emprunts.

#### 588 000 €

- Fin du marché de Maison communale Anne Sylvestre
- Rénovation toiture de l'église de St-Ange
- Rénovation énergétique de la bibliothèque et de la mairie
- Accessibilité des bâtiments.

#### Voiries 141 000 €

- accessibilité des espaces publics (17 500€)
- sécurisation des voiries et les travaux d'entretien (113 000€)
- matériel nécessaire au déneigement (10 500€)

# CCAS

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEYRINS (CCAS)

Afin de vous aider dans l'accomplissement de vos démarches, le CCAS agit avec différents partenaires. C'est dans cette optique qu'il renouvelle son partenariat avec l'épicerie sociale de Romans et qu'il a entamé les démarches pour devenir point d'accueil de proximité de la Maison Départementale de l'Autonomie.

## RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN AVEC L'ÉPICERIE SOCIALE ET PÉDAGOGIQUE

### Qu'est-ce qu'une épicerie sociale et pédagogique ?

#### Où se situe-t-elle ?

L'épicerie sociale et solidaire se situe à Romans rue Guillaume, elle accueille les personnes en situation de précarité.

Cet espace marchand est aussi un lieu d'accueil, d'échanges, d'écoute où les personnes bénéficient de conseils budgétaires et alimentaires.

### Qui peut en bénéficier ?

L'accès à ce commerce, pour les Peyrinois, se fait après sollicitation du CCAS de Peyrins qui peut attribuer un bon au demandeur.

À la suite d'un entretien avec un travailleur social, les bénéficiaires s'approvisionnent en produits alimentaires mais aussi en produits d'hygiène et d'entretien.

## SOCIAL

Une épicerie sociale relève d'une municipalité ou d'une communauté de communes, donc essentiellement financée par un CCAS ou CIAS. En plus de ces financements, l'épicerie sociale peut être soutenue par des mécènes, ou partenaires.

## CCAS DE PEYRINS POINT D'ACCUEIL POUR LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)

La MDA est un lieu qui répond aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi qu'à leurs proches.

Dans les MDA, on vous informe, une équipe évalue vos besoins et vous accompagne en lien avec les partenaires concernés.

contactez Valentine Molla ☎ 04 75 02 74 11  
✉ valentine.molla@peyrins.fr



## RENOUVELLEMENT DE NOTRE APPEL À PARTICIPER À LA VEILLE SOCIALE

Pour signaler une personne fragile et susceptible de souffrir de la canicule, de grand froid, ou de rencontrer des difficultés lors de crise sanitaire, il suffit de contacter la Mairie.

Le Centre Communale d'Action Sociale tient un registre permettant une veille sociale auprès des personnes recensées.

L'inscription se fait par la personne elle-même ou un proche, par courrier, mail ou téléphone.



## LES ATELIERS DISCUT'

### En quoi ça consiste ?

Chaque séance aborde une thématique différente. L'objectif étant d'informer les clients sur divers sujets autour de l'alimentation, la gestion de budget, l'administratif... C'est aussi un moyen pour les personnes de (re)créer du lien social, de passer un bon moment tout en apprenant les uns des autres.

### Qui anime ?

Sandra Turrel, la Conseillère en économie sociale et familiale de l'épicerie.

A partir du mois de juillet, le CCAS de Peyrins va devenir Point Relais de proximité de la MDA. En complément du site valentinois, ces points relais sont proposés en plusieurs lieux du territoire. C'est la volonté du CCAS de Peyrins de vous offrir ce service de proximité où nous pourrions vous informer et vous orienter dans vos démarches

Pour joindre Le Centre communal d'action sociale de Peyrins,

# Enfance jeunesse

## ECOLE MATERNELLE

### LE THEATRE ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DES EMOTIONS.

Depuis 3 ans, l'école maternelle de Peyrins, grâce au financement de la SOL (Société des oeuvres laïques) accueille une intervenante autour de l'activité théâtre. La période de 3 ans a permis de toucher tous les cycles. Les grandes et moyennes sections ont bénéficié en 2020/2021 de 15 séances et les petites sections de 10 séances.

### Cette année : travail autour des "émotions".

En accord avec Stéphanie MACIA, l'intervenante, ce travail a été choisi car les enfants ont du mal à formuler leurs émotions, ne comprennent pas ce qu'éprouvent les autres et ne savent pas mettre des mots sur leur ressenti. D'où des conflits qui peuvent naître et croître alors que l'écoute des uns et des autres peut permettre de désamorcer le problème.

Si le travail accompli ne permet pas encore de faire cesser les violences, il permet de les régler plus facilement par l'échange entre les enfants. L'enfant est encouragé à exprimer les raisons de son acte. Ainsi, on peut être en colère

parce qu'on est envahi par un sentiment de tristesse. A partir de là, les conflits ne sont pas obligatoirement solutionnés par une sanction mais par une sollicitation de l'enfant afin qu'il mette des mots pour exprimer ses émotions.

L'enfant est amené à entendre qu'il peut être mécontent d'un geste, mais pas contre lui, ni contre celui qui l'a donné pour l'enfant qui est atteint.

Le climat scolaire s'est amélioré au cours de l'année, d'autant que l'enfant transmet aussi à sa famille des explications plus sereine qu'un "il m'a tapé !" ou "je l'ai poussé".

Le travail avec l'intervenante, à base de réalisation de petites scènes de théâtre ou de lecture permet aux enfants de se mettre "à la place de" et donc d'éprouver et de ressentir des émotions en dehors des actes réels.

Toutes les classes sont en action. Le démarrage a été difficile, le travail de mise en scène a permis d'apprendre à "regarder" et de progresser favorablement.



Les enfants ont travaillé à partir de ce texte. Si vous êtes curieux allez voir à cette adresse <https://www.youtube.com/watch?v=XU1i3weVq04>

## PROJETS 2021/2022

Le projet pour l'année (ou les années) qui vient n'est pas encore abouti. Une réflexion est en cours pour travailler autour de la science par exemple avec la LPO (Ligue de Protection des Animaux) sur les étangs.

Mais ces interventions nécessiteraient des sorties et il faut voir comment évolue la situation sanitaire. Mais le renouvellement du travail autour de théâtre n'est pas exclu à ce stade.

Ce qui est sûr c'est que les 3 ans passés avec l'intervenante ont montré que ces regards extérieurs sont essentiels dans l'apprentissage des enfants.

La rentrée sera aussi complexe du fait de la fermeture d'une classe de maternelle. En conséquence, les effectifs par classe vont augmenter.

Les grandes sections compteront environ 29 enfants et les moyens 34. Quant aux petites sections, il faut attendre la rentrée pour connaître les effectifs réels.



## CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : Peyrimpimpin

Les vacances approchent voilà des activités en perspectives pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le programme sera disponible le 9 juin et les inscriptions ouvriront à partir du 14 juin.

Le CLSH fonctionnera pendant 3 semaines en juillet (du mercredi 7 au vendredi 23 juillet). Puis 2 semaines en août (du lundi 23 au mardi 31 août)

Souhaitons à tous de très bonnes vacances à partager avec leurs copains.

## POINTS JEUNES

Tout au long de l'année, une équipe d'animation accueille les jeunes, âgés de 11 à 17 ans, dans les Points jeunes pour des ateliers, de l'accompagnement de projets, des sorties et activités sportives, culturelles et ludiques...

Les Points Jeunes sont équipés en jeux, baby-foot, cuisine, coin salon, internet...les temps d'accueil sont toujours encadrés par un animateur.

Il existe 1 Point jeunes à Mours Saint Eusèbe au coeur même du village (à côté de la poste).

Demandez plus d'informations auprès de l'animateur : 06 89 68 99 07

# Urbanisme

L'urbanisme gère le partage du territoire commun. Ce service municipal conditionne la qualité de vie dans des domaines aussi divers que le logement, la mobilité, la protection du patrimoine bâti et naturel. Instrument de dialogue entre les personnes, il trace les lignes d'intérêt général. Il est incontournable pour toute demande de construction, modification ou vente de biens immobiliers.

## LES MISSIONS DU SERVICE URBANISME D'UNE COMMUNE

Sa principale mission est de faire appliquer les réglementations du droit du sol liées à la construction ou à la rénovation des bâtiments. A ce titre, il est compétent en matière de police administrative relative aux immeubles (constructions illicites, édifices menaçant ruine, biens sans maître, abandon manifeste...), en lien avec la police municipale.

Le service est également chargé du suivi de la planification urbaine, de la faisabilité des projets structurants communaux et de la gestion des contentieux. Il peut participer aux démarches stratégiques intercommunales.

## FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Les agents communaux vous accueillent à la mairie (voir horaires ci-dessous), ils vous informent sur les documents nécessaires, en amont du dépôt de vos dossiers pour examen et des contraintes du PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé au Conseil Municipal de Peyrins le 25 février 2020.

Vos dossiers sont instruits et des demandes de compléments peuvent vous être demandées. Ils sont ensuite étudiés par la Commission urbanisme en Mairie.

### Examen des Permis de Construire (PC) :

La commission donne des avis et des prescriptions sur les demandes de PC. Parallèlement ils sont transmis au **service instructeur de Valence-Romans Agglo** chargé de leur validation ou de leur refus.

La commission consulte aussi différents services pour avoir un avis sur les réseaux existants.

Enfin, la **préfecture** contrôle la légalité des autorisations délivrées.

Le délai d'instruction est de **2 mois pour une maison individuelle et ses annexes** et de 3 mois pour les autres projets (à réception d'un dossier complet).

**! ATTENTION : Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher de votre future construction dépasse 150 m<sup>2</sup>.**

### Examen des déclarations Préalables (DP) et Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

Elles sont étudiées et instruites par la commission qui peut demander des compléments d'informations. Le délai d'instruction est d'1 mois (à réception d'un dossier complet).

### Examen des certificats d'urbanisme opérationnels (CUB)

Ce certificat permet d'avoir une information claire et objective sur les droits et obligations attachés à un terrain. La mairie dispose d'un délai de 2 mois pour le traiter.

**! ATTENTION : Il ne remplace pas le permis de construire qui, seul, délivre l'autorisation de construire.**

La commission urbanisme, composée de 6 élus et de l'agent instructeur, se réunit une fois par mois compte tenu des délais d'instruction et fait suite à une rencontre avec le service instructeur de Valence Romans Agglo.

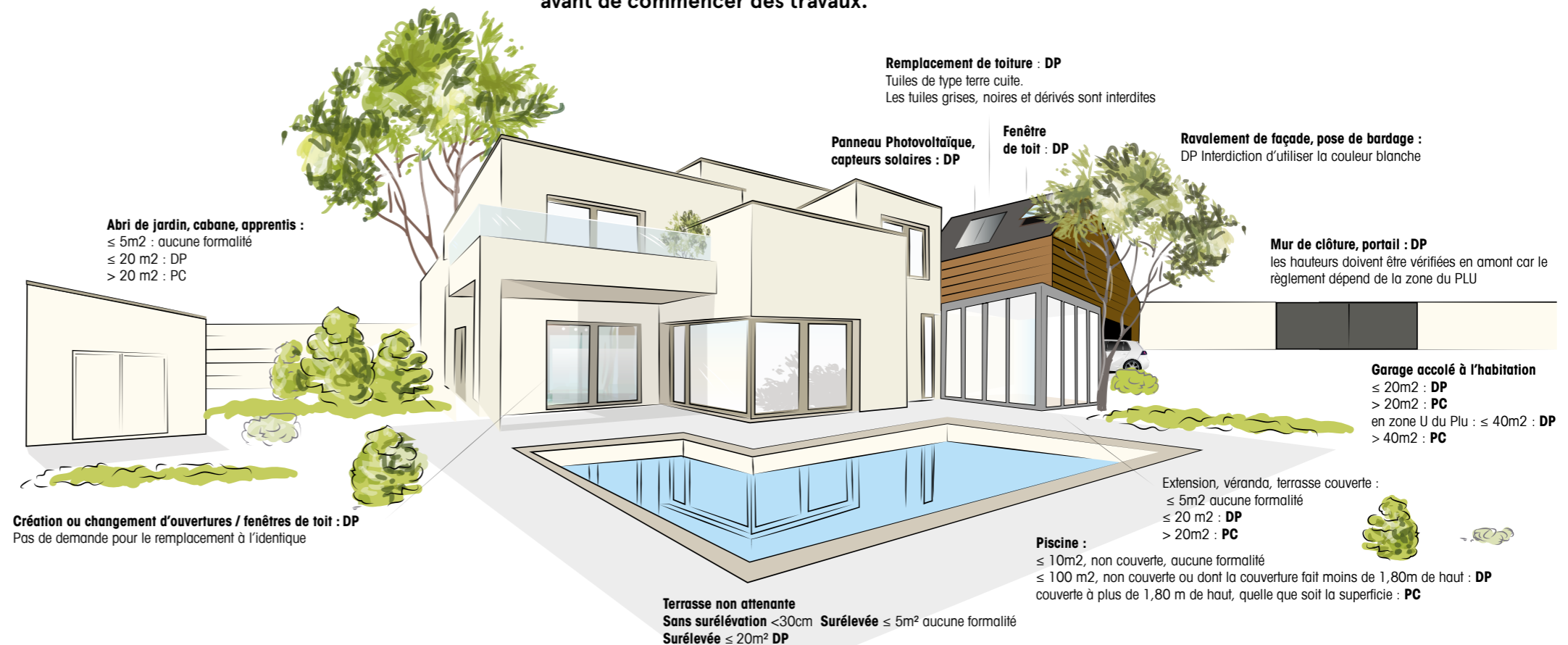
**Les dossiers peuvent être déposés aux heures d'ouverture de la mairie**

Le service urbanisme vous accueille pour des renseignements les lundis de 8h30 à 12h30 (heures d'ouverture de la Mairie) et le mercredi matin, sur rendez-vous.

**Tél : 04 75 47 64 49  
mail maryline.andre@peyrins.fr**

## QUELS DOCUMENTS POUR QUELLES DEMANDES ?

Afin de vous aider dans vos démarches, ce schéma vous présente les autorisations qui sont nécessaires avant de commencer des travaux.



## SOYEZ PREVENANTS, EVITEZ LES PROBLEMES

### Vous avez un projet

Au préalable, connaître la référence cadastrale de son terrain, qui indique la zone du PLU et le règlement afférent.

**Vous déposez un projet** Il convient d'être vigilant sur le montage de votre dossier. Différentes pièces seront demandées. Il est important de fournir des éléments précis.

*Par exemple :*

- le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier devra faire apparaître l'état des lieux avant travaux ainsi que les limites séparatives de la propriété, les distances de la construction par rapport à ces limites et par rapport au domaine public. Ce plan devra être coté dans les 3 dimensions.
- Sur le CERFA d'une DP, si le projet modifie la surface de plancher, il est obligatoire de renseigner les différentes surfaces de plancher (existante, créée, supprimée). Attention surface de plancher ≠ de surface taxable. Une fiche d'aide au calcul des différentes surfaces est disponible sur demande.

**! ATTENTION**  
**En cas d'infraction, les peines encourues peuvent être financières ou même sur ordre du préfet la démolition**

### Votre PC ou votre DP est accepté

Affichage obligatoire de l'autorisation sur un panneau visible de la voie publique pendant toute la durée des travaux. La date d'affichage est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment qu'elle leur porte préjudice. Les relations de voisinage sont importantes. Pensez que vos voisins pourront être affectés dans leur quotidien pendant vos travaux.

**Début des travaux :** Déclaration d'ouverture du chantier à déposer auprès de la mairie pour les Permis de Construire.

Attention : Si les travaux empiètent sur la voie publique un arrêté de voirie est nécessaire. S'adresser au service de police municipale.

**! ATTENTION aux spécificités des routes (limitation de tonnage...)**

**Fin des travaux :** Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des Travaux (DAACT) à déposer auprès de la mairie pour les Permis de Construire ET les Déclarations Préalables.

Vous trouverez sur le site [www.peyrins.fr](http://www.peyrins.fr)

dans l'onglet "urbanisme" les documents administratifs pour vos démarches et des informations spécifiques sur le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme), les formulaires de permis de construire, déclaration préalable ... des fiches synthétiques pour connaître les autorisations que vous devez demander en Mairie,

### ! ATTENTION

**Pour toute construction sur un terrain, y compris les murs de clôture, prendre en compte les limites de voisinage et le recul par rapport aux voiries**

**Selon la voirie (chemin communal, départementale...) les limites changent (vous renseigner).**

# Vie Associative



## 2 nouvelles associations à Peyrins.

### HAND BALL

Le Hand Ball Club Romans (HBCR) rejoint Peyrins. L'association a été créée en 1985, affiliée à la fédération française de hand ball, elle est aujourd'hui présidée par Monsieur Bouvard Brian.

### Fonctionnement

Le Conseil d'Administration est composé de 10 bénévoles. Tous les encadrants justifient d'une expérience en hand ball de minimum 5 ans ou d'une expérience auprès des jeunes enfants, d'autres encadrants ont obtenu un diplôme d'initiateur. Il y a 1 salarié en alternance qui prépare un BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Le HBCR a formé 2 arbitres.

### Les équipes

Le hand ball débute à partir de 3 ans, l'école de hand est labellisée par la fédération. Actuellement, 200 licenciés sont répartis en 14 équipes. Les équipes sont mixtes jusqu'à 11 ans. La pratique est possible en compétition ou en loisirs.

### A Peyrins : du Hand ball sur sable

Le HBCR souhaite s'inscrire dans la pratique du hand ball sur sable et se développer sur le site de Bellevue. Une convention de mise à disposition du site a été signée avec la mairie de Peyrins. En contrepartie, le HBCR s'engage à aider la municipalité à rénover les terrains de beach et à participer au financement de poteaux amovibles.

**Evènement à venir en 2022 :** le Hand Beach Tour de la région Rhône-Alpes Auvergne. Le HBCR est inscrit dans cet événement qui se déroulera à Peyrins, sur un week-end, avec l'aide de leur principal sponsor Km-shop. La date reste à définir. Ainsi, les terrains de

beach accueilleraient une nouvelle rencontre qui permettrait aux peyrinois de mieux connaître ces sports de sable. De plus, des spectateurs extérieurs pourraient découvrir les lieux.

Si vous souhaitez pratiquer cette activité ou devenir bénévole vous pouvez consulter le site [www.hbcromanais.net](http://www.hbcromanais.net)

### TENNIS DE TABLE

L'ASPTT, association sportive qui initie à la pratique du tennis de table, fête ses 50 ans en 2021. La présidente Madame Armand Françoise espère pouvoir organiser une manifestation à cette occasion. L'association souhaite développer son activité dans les villages alentours de Romans. Ainsi à partir de septembre 2021, plusieurs communes dont Peyrins, accueilleront cette activité sportive.

### Fonctionnement

Le conseil d'administration est constitué de 8 bénévoles. L'association emploie 2 salariés (1 chargé de développement et un éducateur sportif) un nouvel éducateur viendra renforcer l'équipe encadrante. L'association forme des arbitres. Elle est affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table, hors Covid, elle est compte 350 adhérents.

### Les équipes

A ce jour 10 équipes sont engagées dans différents niveaux de compétition de national 1 à départemental 3. Il est possible de débiter le tennis de table dès l'âge de 3 ans, diverses catégories existent, telles que 6/8 ans, 8/12 ans, 12/17 ans, adultes compétition, adultes loisirs.

## COUP DE CHAPEAU

Merci aux associations peyrinoises qui tout en respectant scrupuleusement les mesures sanitaires se sont adaptées et ont poursuivi leurs activités.

Elles ont su innover et recréer leurs activités en vidéo ou en plein air afin de satisfaire leurs adhérents et leur permettre une pratique différente de celle dispensée habituellement. Et, surtout conserver le lien. Une bouffée d'air pour chacun.e en ces temps de confinement.

BRAVO A TOUTES ET A TOUS !

### Sur Peyrins

Dans la salle des fêtes 4 tables de tennis de table seront installées, le jour d'entraînement reste à définir. Monsieur Simao, dispensera des cours de 16h jusqu'à 17 h 30 avec les jeunes adhérents du CP au CM2. Après 18 h possibilité d'accueillir les ados licenciés puis en soirée les adultes.

## L'ASPTT LANCE UN APPEL AUX BÉNÉVOLES ET AUX SPONSORS,

contactez Monsieur Simao  
mail : [osimao.asptt@orange.fr](mailto:osimao.asptt@orange.fr)  
ou le site de l'ASPTT Romans :  
<http://www.aspttromans.com/>

# La Culture

## LA CULTURE, UN OBJET ESSENTIEL ET DE PROXIMITÉ !

"La culture c'est bien ce qui porte et partage les émotions. Elle donne à l'humanité et à chacun de nous, la joie et le bonheur de respirer." Stéphane Thery

Nous avons été très nombreux à nous sentir pénalisés par cette année sans musique, sans cinéma, sans théâtre ou sans tout autre objet culturel que nous aimons. Il semblerait que bientôt, nous puissions reprendre nos habitudes culturelles, mais aussi pourquoi pas en expérimenter de nouvelles ?

**Mais quelles sont vos envies, vos pratiques ?** Seriez-vous intéressé par la proposition et la réalisation d'un projet participatif autour de la culture ?

Pour avoir des réponses à ces interrogations, nous mettons dans le Bulletin un questionnaire que vous pourrez nous renvoyer soit en

le mettant dans la Boîte aux lettres de la mairie, soit que vous pourrez remplir en ligne sur le site [Peyrins.fr](http://Peyrins.fr) et nous le retourner à l'adresse suivante :

[mairie@peyrins.fr](mailto:mairie@peyrins.fr)

Vous pourrez voir dans l'agenda que quelques associations ont programmé des animations culturelles dès le mois de juin.

Et, l'ensemble des associations restent actives et nous vous donnerons des informations au fur et à mesure, consultez le panneau lumineux et panneau Pocket.

**Vous avez envie de participer, de proposer des manifestations culturelles sur Peyrins, de développer des actions autour de la culture ?**

Rejoignez la Commission Culture contactez-nous : [mairie@peyrins.fr](mailto:mairie@peyrins.fr)

## La bibliothèque

a maintenu aussi son activité et tente une ouverture les samedis matins pour évaluer la fréquentation. Elle s'ouvre au numérique. Elle est en recherche de bénévoles qui ont envie de faire partager leur goût des livres, leurs connaissances des outils numériques, autre porte vers la Culture.

## L'Ecole de musique

a fonctionné durant tout le confinement, et est prête à vous accueillir pour la rentrée prochaine. Elle a un projet autour de la musique méditerranéenne et proposera un spectacle d'ici la fin de l'année si les conditions sanitaires le permettent.

# Le Bénévolat

## LE BENEVOLAT, UN ELEMENT ESSENTIEL AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

*Etymologie du mot : "Bénévolat" vient du mot latin "benevolus" qui signifie "bonne volonté".*

Le Conseil économique, social et environnemental. Il donne la définition suivante du bénévole : "toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial".

### Pourquoi devenir bénévole ?

Le bénévolat, c'est un engagement, c'est donner du temps, ponctuellement ou régulièrement à une association quel que soit son domaine d'intervention. En devenant adhérent vous pouvez partager des connaissances, des passions, des convictions à travers les échanges intergénérationnels que permet la participation aux activités.

Quant à la rencontre et l'écoute des bénéficiaires, des partenaires, la découverte de nouveaux champs, ils sont facteurs d'enrichissement et de consolidation des liens.

### Quel apport mutuel associations / bénévoles ?

Les associations fonctionnent et offrent un panel d'activités variées grâce aux bénévoles. C'est avec ces compétences collectives qu'elles peuvent accueillir un large public, les faire bénéficier d'équipements sportifs et culturels, les accompagner dans leur formation à différentes pratiques.

Bien sûr cet apport ne suffit pas et l'encadrement peut être assuré par des salariés. Le bénévolat favorise l'initiative, la créativité l'esprit de responsabilité. De même, il facilite l'intégration et la participation à la vie sociale. A ce jour le bénévole n'a pas de reconnaissance particulière vis-à-vis de l'Etat malgré son impact sur l'économie. L'apport de toutes ces actions ne pourra être négligé durablement.

**Comment s'engager ?** Il suffit de prendre contact avec le ou la présidente de l'association de votre choix, d'aller à leur rencontre lors d'un évènement - comme par exemple les forums d'associations - et de proposer vos services. Il est possible d'être bénévole avant 18 ans. Vous serez les bienvenus !!!

**APPEL à bénévolat** Les associations sont en train de perdre leurs bénévoles, la crise du covid n'a fait qu'amplifier ce phénomène. Les gens s'épuisent et nous perdons en qualité du lien, en apprentissage notamment pour les enfants. Afin que le monde associatif perdure. Nous vous encourageons, selon vos envies et vos disponibilités, à rejoindre une association présente sur le territoire. N'attendez pas la levée des restrictions sanitaires, les associations continuent à s'investir au quotidien et préparent les temps meilleurs. Vous pouvez retrouver la liste des associations sur le site de [peyrins.fr](http://peyrins.fr). N'hésitez pas à prendre contact...

# Patrimoine

## BRÈVES D'HISTOIRE

Béatrice BRUNEL

Dans le numéro précédent, en 4<sup>ème</sup> de couverture, nous vous présentions quelques curiosités peyrinoises. Voici l'histoire de quelques unes de ces photos.

### QUI SONT LES BOULANGERS SUR LA PHOTO ?

Nous voyons une pancarte "boulangerie" placée au dessus d'une autre "café". Cette boulangerie se situe à gauche en montant dans le village.

Au recensement des habitants de Peyrins en 1861, la boulangerie est tenue par André Catin né à la Côte Saint André, son épouse est Madeleine Polet, elle a été placée, enfant, dans une famille de Saint-Ange. Ils vivent avec une tante Reine Robert et un neveu Auguste Rochier, ouvrier boulanger, né à Serrières dans le Vaucluse. En 1881, il a 22 ans, travaille seul à la boulangerie aidé de sa tante Madeleine Polet qui a 55 ans.

En 1886, Madeleine n'habite plus avec son neveu qui s'est marié avec Marie Gruel. Ils ont : un fils né en 1886 - qui décède à 15 mois - puis Paul en 1887, Augusta en 1889 - qui décède en 1891 et enfin Eugène en 1892.

En 1901, la boulangerie, toujours d'après le recensement, est reprise par Paul Vallier 28 ans, marié à Marie Gontard qui en a 21. Au recensement de 1906, ils ont deux filles : Paule et Marthe.

Ce sont eux que l'on voit sur cette photo.

En 1906, Paul Vallier rachète la boulangerie Chardon qui se situe dans l'actuelle maison Vallier. Au recensement de 1911, ils ont une troisième fille, Jeanne.

*(Recensement sur le site des archives de la Drôme)*

### OÙ SONT CES FENÊTRES À MENEaux ?

Cette bâtisse, très discrète, est située derrière la boucherie. Elle a été l'ancienne mairie de Peyrins. C'est une des plus anciennes maisons du village.

Avant de s'installer dans cette bâtisse échangée contre un bois à monsieur Micoud en 1833 et un peu d'argent, le conseil municipal loue une chambre de la cure ou une maison dans le village, mais avec l'élevage des vers à soie, les incendies fréquents risquent de brûler les archives.

En 1844, une salle de la mairie accueille provisoirement une classe de filles qui ne peut y rester longtemps parce que les lieux d'aisance ne sont pas établis dans la maison d'école. Ils doivent être dans l'enceinte de l'école pour que le maître surveille l'élève de sa place, pendant l'heure de ses leçons.

En 1892 : le gouvernement impose l'ouverture d'écoles communales de filles. A Peyrins, elles fréquentent toutes l'école des religieuses. La mairie propose à l'institutrice communale de s'installer dans la mairie en attendant de bâtir une nouvelle école. La cour de récréation est dans la rue et les cafés environnent la mairie, ce qui pose problème



aux parents des élèves. Ce n'est qu'après la première guerre mondiale que les filles auront leur école à côté de celle des garçons. (10736 ; 20 ADD)

### OÙ EST LA GLACIÈRE ?

Une glacière est, comme son nom l'indique, un endroit frais, très frais !

L'usage de la glace est très ancien, on en parle dans la Bible, au temps des romains. Gallien médecin grec de la fin du II<sup>e</sup> siècle, écrit qu'on traite avec succès les maux de tête avec de l'eau de neige.

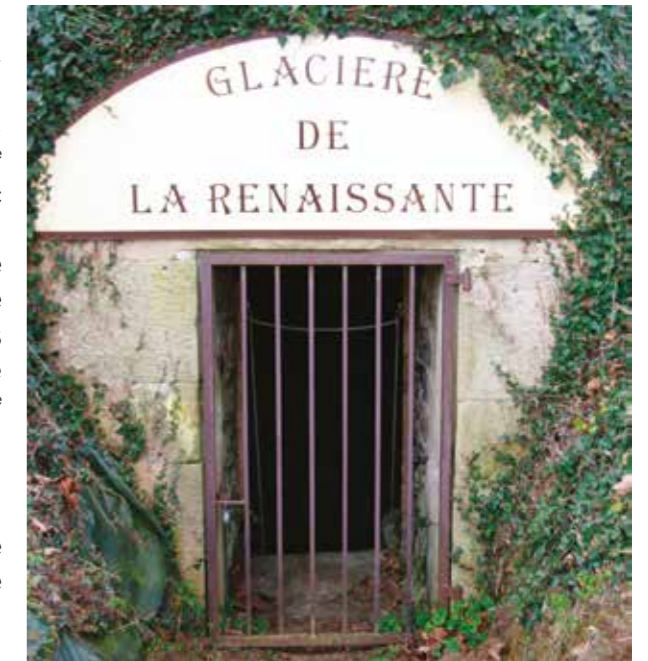
Dès le Moyen-Age, les vertus thérapeutiques de la glace sont reconnues dans de nombreuses maladies, on trouve des glacières dans les grandes abbayes ou à proximité des hôpitaux. On sait depuis longtemps que le froid conserve les viandes et les poissons. Ce n'est qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle que l'usage se répand.

La glacière de la photo est attenante à une bâtisse du château dit de Sallmard, du côté du gîte de la Renaissance. Elle a sûrement été bâtie au temps du comte Charles de Sallmard ou de son père adoptif Pierre Marie de Chabrière dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est un puits d'au moins 6m de profondeur que l'on remplissait durant l'hiver par des glaçons prélevés sur l'étang du château. Les hivers étant plus rigoureux, l'eau y gelait.

La glace était cassée en bloc puis transportée dans des paniers ou brouettes jusqu'à la glacière où au fond de celle-ci se trouvaient des fagots de sarments de vigne ou de la paille, celle de seigle étant préférable à celle du blé car elle pourrissait moins vite.

Les ouvriers descendaient les blocs de glace et les serraient bien les uns contre les autres, il fallait un minimum d'air entre les blocs et l'on pouvait interposer de la paille entre



la glace et les parois à mesure du remplissage. On refermait bien les portes pour que la glace ne fonde pas.

En été, on prélevait la glace aux heures fraîches de la journée ou la nuit, en éclatant les blocs de glace avec des pics.

*(Explications tirées du livre : Les glacières françaises de Jean Martin)*

### OÙ SE TROUVE LA POMPE À CHAPELETS ?

Elle est située près de la porte du cimetière au sud ouest de l'église. Elle a probablement été installée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle lors de l'agrandissement du cimetière. Quel est le principe de fonctionnement d'une pompe à chapelets ?

C'est d'élever une colonne d'eau dans un tuyau grâce à des tampons de caoutchouc de même diamètre que l'intérieur du tuyau. Ceux-ci sont entraînés par une chaîne qui est elle-même actionnée par une manivelle. Le débit d'une pompe à chapelets dépend du diamètre du tuyau et de la vitesse de rotation de la chaîne. Le débit est de 3000L/heure pour un tuyau de 35 mm de diamètre 4000 L/heure pour un tuyau de 40 mm de diamètre 6000L/h pour un tuyau de 50 mm de diamètre.



Pour en voir une en mouvement, voici un site très explicatif.

[https://www.constructions dantan.fr/pompes a chapelets/#1596100494122\\_69db12aa\\_1c0e](https://www.constructions dantan.fr/pompes a chapelets/#1596100494122_69db12aa_1c0e)



# Informations

## Divers

ETAT CIVIL de novembre 2020 à avril 2021

### Naissances



PETIT Mila  
COIGNOUX Dylaan  
BENA Chloé  
BLANC Sixtine  
BERAUD CHOVET Lienzo  
FERNANDEZ Raphaël  
BOSC Lillo  
MOULAÏ MAXIT  
Anaël DOIRE Zion

### Décès



TABARIN André  
VOUILLON Christian  
VIGNON Paule, veuve OGIER  
BROUTY Pierrette, veuve OUILLON  
GROS Henriette, veuve MOURETTE  
PERRIER Max  
ARTHAUD Charles  
KELOGLANIAN Girard  
HEYRAUD Georgette, veuve DONGER  
GRIVOLAT Marie, veuve MARTEL  
TORQUEBAU Philippe  
CHABANNES Paulette, veuve FERRARIS  
MADIOT Michel

### Mariages



CARDON Thierry et MASSON Danielle  
OGIER Adrien et COULBRANT Audrey  
ROLLIER Patrice et NOIR Chantal

### Il y a 200 ans...

**Napoléon Bonaparte mourait, le 5 mai 1821, sur l'île de Sainte-Hélène.**

Savez-vous que cette mort laissa indifférents les peyrinois alors que de nombreux jeunes hommes de la commune ont été enrôlés dans la grande armée ?

On peut lire, dans le livre "Les drômois sous Napoléon" écrit par un groupe d'historiens locaux, que 17 500 hommes ont été enrôlés dans la Drôme entre 1800 et 1814.

Combien sont morts sur les champs de bataille, dans les hôpitaux ? Combien ont déserté ou ont été faits prisonniers ? Combien ont fait leur vie dans leur lieu de captivité sans donner signe de vie à leur famille ?

Ces historiens parlent de 4000 à 8000 morts qu'il serait bon de ne pas oublier. Les soldats qui rentrent sont appelés "les débris" et reçoivent une petite pension. En 1857, les mairies recensent les anciens militaires qui ont servi de 1792 à 1815. Une trentaine peut recevoir une médaille commémorative sur la commune de Peyrins.

L'un des plus anciens est Pierre Pellerin, quatre-vingts ans. Il s'était engagé pour le siège de Lyon en 1793 à l'âge de seize ans. Le plus connu est sans doute Charles de Sallmard un dragon de l'Empire qui s'est battu en Russie et qui a laissé son nom au château.

Béatrice Brunel



Renseignements tirés de : Combats et colères d'un dragon de l'Empire de Michel Bourrier Saint-Ange, Peyrins et sa région, 1000 ans d'histoire de Béatrice Brunel

# Expression de Listes

Le contenu de ces textes n'engage que la responsabilité de leurs auteurs.

## Liste Peyrins, avec vous

Un an !

Voilà un an que le Conseil municipal a été mis en place. Certains diront : peu de choses réalisées !

Mais, si nous écoutons Voltaire "Le monde avec lenteur marche vers la sagesse".

Et nous avons appris la force de la lenteur dans la mise en place de notre travail municipal avec la prise en compte de l'existant, la recherche d'aides, d'informations auprès des institutions (agglomération, département...) ou encore le temps consacré à notre formation.

Cette persévérance nous permet de vous proposer aujourd'hui le 1<sup>er</sup> règlement du budget participatif. Vous aurez ainsi la possibilité de faire des propositions dans le but de continuer à développer le bien vivre et le plaisir de faire ensemble. Dans cette optique, nous lançons l'idée des jardins partagés.

Du point de vue du fonctionnement de la municipalité, certaines commissions ont été organisées différemment : agriculture et environnement, culture... D'autres vont se mettre en place prochainement, comme la commission intergénérationnelle. Des groupes de travail spécifiques ont été créés (autour de la rédaction du règlement participatif, d'articles pour Le Bulletin...). Nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre sur ces propositions pour réfléchir et avancer de façon plus riche, en fonctionnant davantage en intelligence collective.

Du côté des mauvaises surprises, nous constatons de nombreuses incivilités qui rendent le vivre ensemble compliqué. Nous n'hésitons pas à signaler tous ces actes. Avec le retour des beaux jours et la fin des restrictions de sorties, rappelons que Peyrins possède plusieurs sites remarquables, classés Natura 2000 pour certains. Nous serons attentifs à ce que les interdictions (entre autres les véhicules à moteur) et le respect de la propriété privée soient pris en considération.

La période qui vient de passer n'a pas été propice aux rencontres. L'espoir nous pousse à imaginer un changement prochain, avec l'organisation de rencontres, de réunions permettant l'écoute, les échanges, le recueil de vos idées afin de pouvoir initier un élan participatif.

En attendant de nous retrouver, profitons de la réouverture des espaces de culture et de convivialité. Et, surtout prenons soin les uns des autres.

Vos élus, liste majoritaire

## Liste Aimer Peyrins

Un an est passé depuis l'installation du conseil. La prise en main des affaires de la commune par la nouvelle équipe a été progressive du fait de la situation sanitaire mais aussi du manque d'expérience de nombre d'élus.

Nous avons maintenu notre participation constructive mais vigilante en soutenant le plus grand nombre de décisions et d'initiatives. Quelques exceptions toutefois ; nous n'avons pas voté :

- Le budget primitif 2021 qui manque d'ambition et intègre des options d'endettement qui peuvent être pénalisantes à terme.
- Le règlement intérieur, trop général, et dont la lourdeur ne facilite pas l'action quotidienne.

Nous avons approuvé la charte de la participation citoyenne, soutenu la création d'un budget participatif et défendu le label "Ville et village fleuris".

Le déconfinement engagé, nous pensons que le moment est venu de passer à l'action en associant les Peyrinois à la vie municipale et à la réflexion sur l'évolution de notre village.

Il appartient au conseil de s'engager, d'afficher son ambition pour Peyrins, d'initier des projets afin de créer une dynamique forte qui donne envie aux Peyrinois de s'impliquer.

Nous vous souhaitons un très bel été !

Les élus "Aimer Peyrins" : Didier Ronze, Isabelle Mourvillier, Guiseppe Garetti, Cécile Miserolle, Jean-Michel Bouchon

# Agenda

## des événements

**Juin/ Décembre 2021**

Participez aux manifestations proposées par les associations peyrinoises

### JUIN

|  |  |   |
|--|--|---|
| du Samedi 5 juin au Dimanche 20 juin                           | <b>Festival l'Art et la Matière</b><br>"Parcheminons" SévAnge<br>(tous les jours de 14h à 19h) | L'Art et la Matière en Drôme des Collines |
| Samedi 12 juin   | <b>Concert Tio blues «Bones»</b>   | L'Orangerie/Château de Sallmard           |
| Samedi 12 et Dimanche 13 juin                                  | <b>Vide Maison de 14h à 20h</b><br>Théâtre «Femmes en résistance»                              | ---                                       |
| Vendredi 10 juin   | <b>Démonstration judo</b>  | Judo Peyrinois                            |
| Samedi 19 juin   | <b>Peyrins Plus Propre</b><br>(RDV 9H cours salle des fêtes)                                   | SOL                                       |
| <b>LUNDI 21 JUIN FETE DE LA MUSIQUE SORTEZ VOS INSTRUMENTS</b> |  |   |
| Samedi 26 juin   | <b>Journée familiale à Bellevue</b>  | <b>Hand Ball</b>                          |

### JUILLET

|                                  |  |                                   |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|
| Samedi 10 et Dimanche 11 juillet | <b>Rendez vous dans les abords du château avec 8 musiciens</b> | L'Orangerie/Château de Sallmard   |
| Mardi 13 juillet                 | <b>Soirée swing "Umlaut Big band"</b>                          | L'Orangerie / Château de Sallmard |
| Samedi 17 juillet                | <b>Marché nocturne</b>   |                                   |

### AOÛT

|                                 |   |  |
|---------------------------------|---|--|
| du Vendredi 27 au Lundi 30 août | <b>Théâtre autour de Robin des bois</b> | Compagnie de l'Orangerie Château de Sallmard |
|---------------------------------|---|--|

### SEPTEMBRE

|                     |                               |        |
|---------------------|-------------------------------|--------|
| Samedi 12 septembre | <b>Forum des associations</b> | Mairie |
|---------------------|-------------------------------|--------|

### OCTOBRE

|                     |                    |                  |
|---------------------|--------------------|------------------|
| Vendredi 29 octobre | <b>Don du sang</b> | Salles des fêtes |
|---------------------|--------------------|------------------|

### NOVEMBRE

|                    |                          |      |
|--------------------|--------------------------|------|
| Samedi 13 novembre | Animation de fin d'année | ADMR |
| Samedi 20 novembre | Peyrnight                |      |

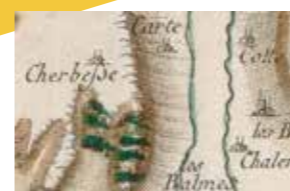
**Attention**, au moment où nous publions cet agenda, nous ne pouvons être exhaustifs. Beaucoup d'associations se posent la question sur les dates de leur reprise d'activité et sur la tenue de leurs animations.

Tenez-vous au courant en consultant le site de la mairie [www.peyrins.fr](http://www.peyrins.fr) en regardant le panneau lumineux. Nous vous donnerons des informations également sur la Lettre d'information de la municipalité.

Nous vous rappelons que pour recevoir la Lettre d'information (parution tous les 2 mois), dès sa parution, sur votre boîte mail, il suffit de vous inscrire sur la page d'accueil du site sous la rubrique Newsletter.

# Projets participatifs

L'équipe municipale souhaite vous associer à son projet de valorisation du patrimoine communal et vous propose trois projets participatifs sur cette thématique.



## ➤ **Projet n°1 : Parcours pédestre ludique dans Peyrins**

Le projet consiste à mettre en place un parcours pédestre ludique à faire en autonomie dans le centre du village et autour des étangs de Bellevue.

Nous vous invitons à nous rejoindre dans ce beau projet.



## ➤ **Projet n° 2 : Chemin des senteurs à Châteauroux**

Le projet consiste à créer un sentier des senteurs autour du site de Châteauroux.

Si vous souhaitez participer à l'aménagement de ce site, rejoignez-nous.



## ➤ **Projet n°3 : Réalisation du blason de Peyrins**

La commune souhaite créer son blason.

Le blason retenu sera réalisé en grandeur nature et exposé dans la commune.

Vous pouvez nous rejoindre et apporter vos idées créatives.

Toutes les idées sont les bienvenues

c'est ensemble que nous pourrons réaliser ces projets.

Nous serons à votre écoute, inscrivez-vous pour participer aux groupes de travail.

Si vous êtes intéressés par un ou plusieurs projets, nous vous prions de vous inscrire en mairie **avant le 15 juillet 2021** en indiquant le ou les numéros de projets choisis ainsi que vos coordonnées (nom, prénom, téléphone, email).

Les inscriptions peuvent se faire directement auprès du secrétariat

☎ 04 75 02 74 11,

✉ [valentine.molla@peyrins.fr](mailto:valentine.molla@peyrins.fr)

ou par courrier à

Commune de Peyrins,

Le Village, 3 place du Champ de Mars, 26380 Peyrins.

# A VOUS D'ÉCRIRE !

Poème, Haïku, slam...

Puis, envoyez, déposez vos textes à la Mairie, nous les diffuserons, ferons lire....

VENT

COULEURS

CHEMIN

NATURE

FORÊT

FLORE

ÉVASION

CHANT

ARBRE

SILENCE

## BOITE À MOTS !

HERBE

SAISON

ÉTENDUE

LÉGÈRETÉ

IMPRÉVU

PLUME

EAU

SEREIN

DÉSERT

« LA POÉSIE, C'EST QUELQUE CHOSE QU'ON A SUR LE COEUR » PIERRE SEGHERS